

## INFORMATIONS AUX FAMILLES

### CAMPAGNE DE BOURSE NATIONALE DE LYCEE 2018 - 2019 JUSQU'AU 20 JUIN 2018

Au regard de votre avis d'imposition 2017 sur les Revenus 2016, du nombre d'enfants à charge, **et si vos ressources sont inférieures ou égales aux plafonds de ressources à ne pas dépasser** : vous pouvez faire un dossier de demande de bourse.

Toute nouvelle demande de bourse s'effectue en ligne sur le site <https://teleservices.ac-lille.fr/>

Il vous est également possible de retirer un dossier format papier à l'Intendance – **Porte R4** - Bureau gestion des bourses : du lundi au vendredi de 9 H 30 à 11 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00.

Ce dossier complété, accompagné des pièces à fournir et de la fiche « RIB – BOURSE DE LYCEE », est à déposer au même bureau **au plus tard le 20 juin 2018**

La personne contrôlera avec vous le dossier et **acceptera ce dossier uniquement s'il est complet**

**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS ACCEPTE AU-DELA DU 20 JUIN 2018  
OU SI LES REVENUS DEPASSENT LE BAREME**

| SITUATION DE L'ÉLÈVE DURANT L'ANNÉE SCOLAIRE 2017 - 2018  | QUELLE DEMARCHE ? QUEL DOSSIER ?   |
|---|--|
| L'élève est <b>boursier et poursuit sa scolarité au Lycée Valentine Labbé</b> (ex : de la 2nde à la 1ère - de la 1ère à la Terminale) pour l'année scolaire 2017 – 2018 | → Aucune démarche, la bourse est reconduite automatiquement.   |
| L'élève est <b>au collège en 3ème (boursier ou non)</b> et susceptible de passer en 2nde pour l'année scolaire 2018 – 2019  | → La <b>Demande de bourse se fait en ligne</b> ou il faut retirer un dossier papier <b><u>au Collège</u></b>                         |
| L'élève est lycéen <b>non boursier, mais susceptible de l'être au vu du barème d'attribution</b>  | → La <b>Demande de bourse se fait en ligne</b> en cas de problème, retirer un dossier papier <b><u>au Lycée</u></b>                  |
| L'élève est <b>boursier et change son orientation</b> pour l'année scolaire 2018 – 2019   | → Dossier SAUMON "Vérification des ressources" à retirer, compléter et remettre <b><u>au Lycée</u></b>                               |
| L'élève est <b>boursier et redouble</b> l'année scolaire 2018 - 2019  | → Dossier SAUMON "Vérification des ressources" à retirer, compléter et remettre <b><u>au Lycée</u></b>                               |
| L'élève est <b>boursier et change d'établissement</b> pour l'année scolaire 2018 - 2019   | → Dossier BLEU "Transfert de bourse" à retirer, compléter et remettre <b><u>au Lycée où l'élève est scolarisé en 2017 - 2018</u></b> |

Le paiement de la Bourse Nationale s'effectue à la fin de chaque trimestre (**fin Décembre - fin Mars - fin Juin**)  
Le paiement est conditionné à l'assiduité de l'élève aux enseignements (sauf pour les internes - Cf. Circulaire Internat)

La Madeleine, 16 avril 2018

Marc FAYE  
Proviseur du Lycée Valentine Labbé

**SIMULATEUR DE BOURSE DE LYCEE** :

[www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)

**Rubriques** ▶ Lycée ▶ Les aides financières du lycée